

Extraits du PV du Conseil Communautaire de la CAPG 11 mai 2023

Délibération N°099 :

Gestion et exploitation du service public de Transports Urbains et Scolaires Sillages Avenant n°2 au contrat de concession sous la forme de délégation de service public

Monsieur le Président : Nous passons maintenant à la délibération 99 sur la gestion et l'exploitation du service public de transports avec un avenant numéro 2 du contrat de concession, sous la forme de délégation de service public.

Monsieur le Président de Sillages, Vice-président de notre communauté d'agglomération, vous avez la parole.

Monsieur le Vice-président Claude SERRA expose au conseil communautaire :

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'Avenant n°2 au contrat de concession sous la forme de délégation de service public pour des raisons d'adaptations et ajouts de services nécessaires au regard des difficultés liées au démarrage du nouveau réseau en lien avec les choix de la collectivité dans ses arbitrages financiers avant le lancement de la procédure de DSP dans le but de répondre aux besoins des usagers.

Au regard du premier bilan que nous avons dressé les uns et les autres dans nos communes, nous avons, conformément à la réglementation, revu un peu notre dispositif, ce qui nous permet de vous proposer, aujourd'hui, un avenant de modification qui porterait au total, sur les dix ans d'application du contrat de DSP, sur un montant de 19 172 901,96 euros. Soit un peu plus de 1,9 million par an. Je ne reviens pas sur l'ensemble du dispositif, vous le connaissez, il s'agit d'adapter certaines lignes nouvelles. Notamment, certaines lignes urbaines et scolaires à notre dispositif, l'ajout de véhicules supplémentaires et des modifications d'horaires et de kilométrage. Tout cela est très technique, mais cela nous permet de peaufiner le fonctionnement ce qui nous ramène, tout de même, à un montant qui est inférieur à ce que nous coûtait le dispositif antérieur que nous avions.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Oui, Monsieur EUZIERE ?

Paul EUZIERE : Cet avenant n'est pas anodin. Il porte sur un montant de plus de 19 millions, vous l'avez dit, 19 172 000 euros exactement, ce qui représente une augmentation de 20 % du contrat de délégation de service public passé avec Marfina-Moventis.

20 à 34 % d'augmentation d'un contrat, c'est une somme !

Sur dix ans, c'est une augmentation de près de 2 millions par an.

La première remarque que nous faisons, c'est que de modifier de plus de 20 %, à la hausse, un contrat qui a été voté il y a huit mois et qui est rentré en vigueur le 1er janvier de cette année, amène quand même à s'interroger.

Cette annexe 2 mentionne la mise en service de nouvelles lignes, mais elle mentionne aussi le rétablissement de plusieurs lignes qui existaient auparavant dans le marché passé avec Transdev et qui ont été supprimées dans l'appel d'offres et que l'on rétablit maintenant.

Comment peut-on expliquer cela ?

Ces lignes existaient. Elles étaient utilisées.

La preuve, c'est qu'elles sont rétablies par cet avenant.

Pourquoi ont-elles été supprimées ?

Comment le Cahier des charges de l'appel d'offres de la Délégation de Service Public a-t-il été établi ?

Ce qui conduit à une autre question qui porte sur l'attribution du marché lui-même.

En effet, lors du vote du contrat de DSP avec Marfina-Moventis, le 22 septembre 2022 -c'était la délibération 138-, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération a expliqué que le choix de Marfina s'est fait en fonction de la valeur économique et financière de l'offre, de la qualité du service proposé aux usagers, de la pertinence des moyens humains et des matériels affectés.

Quant à vous-même, Monsieur le Vice-président chargé des Transports, vous ajoutiez qu'il fallait faire en sorte que l'ensemble des lignes ne soit pas perturbé ni supprimé, et que l'on puisse faire répondre à cette attente des populations tout en respectant une contrainte budgétaire.

On a donc attribué le marché à l'entreprise Marfina en fonction de la valeur économique et financière de l'offre.

Ce sont les termes de Monsieur VIAUD et « en respectant une contrainte budgétaire », ça, c'est les vôtres.

Le marché a été chiffré et avec Marfina à 113 millions d'euros.

Or, nous avons maintenant une délibération qui fait état de plusieurs insatisfactions des usagers et des insuffisances dans l'offre de transports urbains et scolaires proposée aux habitants.

Pour corriger tout cela, il nous est proposé un avenant de plus de 19 millions d'euros, moins d'un an après la signature de la DSP.

En clair, pour répondre aux besoins tels qu'ils sont définis dans cet avenant, il aurait fallu que l'appel d'offres initial porte sur 132 millions et non sur 113.

En supprimant des lignes pour les rétablir maintenant, on a sous-évalué financièrement le coût des transports publics dans notre agglomération.

En même temps, cela a peut-être conduit des entreprises qui auraient pu soumissionner à 132 millions, et qui ont jugé impossible les conditions du cahier des charges à 113 millions. Voilà les remarques que nous voulions faire.

Claude SERRA : Je vous remercie sur ces remarques.

D'autres interventions ?

Oui, Madame SEGUIN ?

Catherine SEGUIN : Je voudrais savoir si du côté de la communication avec les élus et les communes qui doivent être un relais auprès de la population, quelque chose est fait.

J'ai quand même repris le compte rendu de la dernière commission et j'ai vu qu'il était question d'une FAQ en direction des communes et je ne l'ai pas vue. J'ai remarqué aussi, puisque vous savez que je travaille sur cette question avec Monsieur REDA, que pas mal d'aspects concernant la communication ne sont pas opérationnels.

Par exemple, les SMS qui devraient prévenir, le site en lui-même n'est pas actualisé. Il y a différents aspects que je pourrais encore citer. Donc, ma question porte là-dessus essentiellement.

Claude SERRA : Alors, je peux vous répondre brièvement. Vous le savez, nous traversons actuellement une phase difficile en matière de mise en œuvre de cette nouvelle DSP avec notre délégataire Moventis.

L'ensemble de la société est affecté actuellement par des mouvements de grève perlée qui touchent essentiellement les horaires scolaires, le matin et le soir.

C'est parfaitement bien ciblé. Je ne reviendrai pas sur ce ciblage. Vous avez été, vous-mêmes mes chers collègues élus, rapporteurs d'un certain nombre d'inquiétudes ou d'analyses faites par des usagers mécontents ce qui nous a amenés à revoir, conformément à votre attente exprimée très largement, notre dispositif.

Nous avons, effectivement, recréé des lignes qui avaient été supprimées parce que nous estimons qu'elles étaient beaucoup trop chères, mais nous proposons de revenir dessus. Nous avons modifié certains dispositifs.

Tout cela pour l'adapter réellement à l'attente qui nous est parvenue de l'ensemble des communes et de l'ensemble, notamment, des parents d'élèves.

En ce qui concerne la communication, nous traversons une phase difficile actuellement, vous le savez très bien. Notamment, chez nous, dans notre secteur, la 19S est touchée, ainsi que des lignes scolaires et urbaines sur le secteur de Mouans-Sartoux.

Nous avons eu, sous la présidence de notre Président, une rencontre de travail très dense et très fructueuse avec notre délégataire. Un dispositif va être mis en place par Moventis.

La société va communiquer, très prochainement, sur l'ensemble de son plan. Nous-mêmes, nous vous ferons parvenir après, en déclinaison, une communication à destination des communes et, par conséquent, de vos habitants. Mais je voudrais vous rappeler une chose, c'est que Sillages n'est jamais qu'une régie d'exploitation. Il s'agit, là, pour l'instant d'un conflit et de difficultés qui intègrent, essentiellement, les relations entre un employeur et ses employés.

Monsieur le Président : Merci, Monsieur le Président. Juste quelques mots complémentaires pour répondre directement à votre question.

Vous avez un maire qui est le patron de votre exécutif municipal, donc nous apportons les réponses. Vous nous demandez ce qui a été fait avec les élus.

Nous avons transmis le FAQ, la foire aux questions, aux différents maires, aux 23 maires de l'agglomération.

On l'évoque régulièrement en bureau des maires pour que l'on puisse donner toutes les informations aux élus et que les maires soient les porte-parole dans les conseils municipaux, auprès des conseillers communautaires et aussi auprès des conseillers municipaux non communautaires. Donc, les informations ont été données aux élus. Toutes les informations ont été données à votre maire qui est ici, et qui a eu toutes ces informations-là à la fois, sur les foires aux questions, à la fois, sur le fonctionnement, à la fois, sur les réunions des bureaux des maires.

Catherine SEGUIN : Il les a bien lues et il nous les a communiquées. Simplement, ces informations-là sont insuffisantes.

Monsieur le Président : En tout cas, toutes les informations ont été communiquées et ont été transmises à chacune des communes.

Qu'est-ce qui est insuffisant ?

Catherine SEGUIN : On n'a pas eu de quoi répondre, par exemple, à des associations de parents d'élèves qui se sont adressées à nous, par rapport à des aspects très ponctuels concernant des arrêts, concernant des lignes. Voilà.

Monsieur le Président : Vous pouvez prendre l'attache de Monsieur le Président (de Sillages) ou Monsieur le Maire (de Peymeinade) peut prendre l'attache de Monsieur le Président (de Sillages). Chaque question mérite une réponse et c'est ce que nous faisons systématiquement, on est à votre disposition, si vous le jugez utile, pour que l'on se rencontre et en parler pour amener les réponses.

Catherine SEGUIN : Je vous remercie.

Monsieur le Président : Mais je vous en prie.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'autres interventions.

Des abstentions, des oppositions ?

Oppositions de Monsieur EUZIERE, Madame CONESA et Monsieur VARRONE.

Merci beaucoup.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à la majorité absolue (**contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, David VARRONE**) DECIDE :

- D'APPROUVER l'avenant n°2, joint en annexe, au contrat de concession initial entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société Moventia ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat de concession initial entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la société Moventia ;
- DE DIRE que ces dépenses pour l'ajustement du réseau Sillages sont prévues au budget de la Régie des Transports Sillages au titre de l'exercice 2023 et suivants.